

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 1er septembre 2020

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 1er septembre 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux :

Joan Morin, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux formant corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent

Mme Shirley McInnes et M. Hugo Berthiaume ont motivés leur absence.

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée et demande un moment de réflexion.

147-09-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que préparé en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Rapport du maire
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Chèques et comptes
8. Adoption du règlement d'emprunt 2020-262 décrétant une dépense et un emprunt pour le branchement du puit P-14 ainsi que la réfection de la télémétrie au poste de traitement d'eau potable
9. Réfection du rang Haut et Bas Saint-Jacques
10. Achat de sable pour l'hiver
11. Demande de dérogation mineure – Gaétan Cyr
12. Route 216 – Sécurité des utilisateurs
13. Comité pour la cohabitation rurale urbaine
14. Dépôt d'un projet au Programme d'Infrastructures Municipalité Amie Des Aînés (PRIMADA) 2020
15. Varia
16. Levée de l'assemblée

148-09-20 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 août 2020 soit adopté tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce et des dossiers municipaux.

Correspondance

- Demande de remboursement – Cécilien Berthiaume
- Demande de modification au règlement de zonage
- Chemin de l’Amitié
- Demande de contribution – Club Kiwanis

149-09-20 *Chèques et comptes*

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que les chèques au montant de 306 063.80 \$ et les achats au montant de 179 826.81 \$ soient approuvés.

150-09-20 *Adoption du règlement d’emprunt 2020-262 décrétant une dépense et un emprunt pour le branchement du puit P-14 ainsi que la réfection de la télémétrie au poste de traitement d’eau potable*

ATTENDU qu’il est nécessaire de procéder au branchement du puit P-14 au réseau d’aqueduc et de procéder à la modification des équipements de contrôles au poste de traitement de l’eau potable;

ATTENDU que l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenu le 3 août 2020;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l’unanimité

Que le règlement # 2020-262 décrétant une dépense de 594 500 \$ et un emprunt de 594 500 \$ pour le branchement du puit P-14 ainsi que la réfection de la télémétrie au poste de traitement d’eau potable soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

Que le règlement est déposé dans le livre des règlements

151-09-20 *Réfection du rang Haut et Bas Saint-Jacques*

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a procédé à un appel d’offres pour la réfection du rang Saint-Jacques tel que demandé dans les documents d’appel d’offres 2020-87;

CONSIDÉRANT que les prix soumis étaient les suivants :

	Prix
Construction Abénakis Inc.	2 175 459,06 \$
Gilles Audet Excavation	2 511 160,65 \$
Pavage Sartigan Ltée	2 317 764,42 \$

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent l’offre de Construction Abénakis Inc. pour la réfection du rang Saint-Jacques selon les documents d’appel d’offres 2020-87 à un coût soumissionné de 2 175 459,06 \$, incluant les taxes.

152-09-20 Achat de sable pour l'hiver

ATTENDU que la Municipalité a une réserve de sable abrasif avec sel de 700 tonnes métriques;

ATTENDU que la municipalité doit se procurer du sable abrasif pour l'hiver 2020-2021 pour une quantité d'environ 1 500 tonnes métriques pour tout l'hiver;

ATTENDU que des prix ont été demandés auprès de quatre sablières dont les résultats incluant la redevance sont :

	Non livré	Livré
Gravière RC Roy	8,60 \$/Tm	13,55 \$/Tm
Gravière Concorbec	7,45 \$/Tm	S.O. \$/Tm
Gravière PorCité	7,85 \$/Tm	10.10 \$/Tm

ATTENDU que les distances séparant le garage municipal de ces fournisseurs de sable sont équivalentes à l'exception de Gravière PorCité;

En conséquence, il est dûment proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

D'acquérir 1 500 tonnes métriques de sable chez Gravière PorCité au coût de 10,10 \$ la tonne métrique livrée.

153-09-20 Demande de dérogation mineure – Gaétan Cyr

CONSIDÉRANT que M. Gaétan Cyr est propriétaire du lot 3 582 361;

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser la construction d'un garage attenant à la résidence avec trois (3) portes de garage, alors que selon la réglementation en vigueur, un maximum de deux (2) portes de garage est autorisé en façade du garage;

CONSIDÉRANT que deux portes visibles seront situées sur le côté est de la résidence et que la troisième porte sera située à l'arrière de la résidence;

CONSIDÉRANT la volonté du propriétaire de garder non visible l'accès aux outils, équipements et accessoires de saison estivale en situant la troisième porte à l'arrière et ainsi maintenir une meilleure vue pour les passants;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite, avec cette troisième porte arrière, éviter de construire un autre bâtiment secondaire sur la propriété, toujours dans le but de préserver l'harmonie de la propriété située à l'entrée du noyau urbain;

CONSIDÉRANT que toutes les possibilités de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements de zonage ou de lotissement ont été examinées;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure répond aux critères établis à l'article 3.2 du règlement 2007-120 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de Saint-Elzéar*;

CONSIDÉRANT que l'objet de la dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU d'accepter la demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est dûment proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande de dérogation mineure de Gaétan Cyr, afin d'autoriser la construction d'un garage attenant à la résidence avec trois (3) portes de garage, alors que selon la réglementation en vigueur, un maximum de deux (2) portes de garage est autorisé en façade du garage;

154-09-20 Route 216 – Sécurité des utilisateurs

CONSIDÉRANT que le côté ouest de la route 216, propriété du Ministère des Transports, est construite de la rue du Château jusqu'au rang St-Olivier;

CONSIDÉRANT que la vitesse permise sur ce segment est de 80 kilomètres à l'heure;

CONSIDÉRANT la décision du Centre de service scolaire de la Beauce Etchemin de ne pas assurer le transport scolaire au Nord de la route 216 dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que dans ce secteur Nord de la route 216, aucun aménagement n'est présent pour sécuriser la présence de piéton et cycliste, encore moins en jeune âge par le ministère;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes utilisent l'accotement pour se déplacer en bicyclettes ou à pieds

CONSIDÉRANT que la sécurité des personnes utilisant ce tronçon est primordiale pour la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'aucune traverse piétonne sécuritaire n'a été prévu après la rue des Seigneurs;

CONSIDÉRANT la municipalité demande depuis des années a ce que ce tronçon de la route 216 soit sécuriser

En conséquence, il est dûment proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

D'informer le Ministère de l'emplacement du périmètre urbain dans la municipalité de Saint-Elzéar;

De demander au MTQ de procéder le plus rapidement possible à une étude complète de circulation sur la route 216 à l'entrée du périmètre urbain du côté ouest;

De demander au MTQ de sécuriser autant pour les piétons et cycliste, mais également pour les automobilistes, le tronçon de la route 216 situé entre l'avenue Principale et le rang Bas-St-olivier;

De demander au MTQ a ce que leur radar mobile soit utiliser à cet emplacement, ou que le MTQ autorise la mise en d'un radar pédagogique;

De demander au Ministère de proposer des solutions pour diminuer la vitesse à l'entrée du périmètre urbain et ainsi augmenter la sécurité des écoliers, citoyens et automobilistes;

De mentionner au Ministère que la municipalité sera aidante dans la mise en place de solution destiné à la sécurité des usagers de la route 216.

Comité pour la cohabitation rurale urbaine

Le directeur général dépose au conseil municipal le plan d'action pour la cohabitation rurale urbaine proposé par le comité

155-09-20 Dépôt d'un projet au Programme d'Infrastructures Municipalité Amie Des Aînés (PRIMADA) 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Elzéar s'est doté d'une Politique familiale et des aînés et de son plan d'action pour orienter les futures actions municipales suites à des consultations publiques;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action prévoit comme objectifs d'améliorer l'expérience de toutes les clientèles dans les parcs et les lieux publics et de favoriser l'aménagement de circuit sécurisé pour les aînés sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Elzéar dépose auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de l'appel de projets 2020 du Programme d'Infrastructures Municipalité Amie Des Aînés (PRIMADA), une demande d'aide financière pour améliorer les milieux de vie pour le projet de Parcours actifs et exercices en plein air.

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Que la municipalité de Saint-Elzéar désigne M. Carl Marcoux, Maire et M. Mathieu Genest, Directeur général Secrétaire-trésorier, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

156-09-20 Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

De clore la séance. Il est 21h30.

Carl Marcoux, Maire

Mathieu Genest, Secrétaire-trésorier et
directeur général